

A) INTRODUCTION

Le Programme Stratégique Transversal (PST) à Anthisnes, c'est d'abord une ambition partagée par la commune et le CPAS de mettre en place un outil de gouvernance locale permettant de poursuivre un travail cohérent orienté vers le citoyen. Il vise à mieux encadrer les projets prioritaires dirigés vers le développement de la commune pour en faire un pôle attractif dans le contexte condrusien, à destination de ses habitants mais aussi des visiteurs, incluant une valorisation touristique de nos aménités. Cela suppose par exemple une offre de services adéquate à la population, la préservation de la qualité architecturale du bâti résidentiel et patrimonial, ...

Il s'inscrit dans la définition de la commune idéale formulée par la Commission Locale de Développement Rural d'Anthisnes et approuvée par le conseil communal le 2 mars 2000 :

« Commune où le peuplement en petits noyaux, avec un habitat intégré sans être figé, où les aménagements de l'espace, où les modes de déplacement, favorisent la convivialité et la rencontre. Une commune où les habitants, respectueux de leurs semblables et de leur patrimoine, privilégient un mode de vie durable, dans un cadre sain, naturel et humain, culturellement et socialement épanouissant. Une commune ouverte sur l'extérieur, qui développe une économie agricole, artisanale ou de proximité, qui réponde notamment aux besoins de services de la population. »

A cette définition, il convient d'ajouter l'évolution du numérique et des technologies de l'information.

Le PST constitue un outil qui permet un dialogue entre le politique et l'administration et une communication transparente avec le citoyen, sur la vision à moyen et à long terme des actions à mener.

Pour le citoyen, l'existence de ce plan, accessible sur le site internet communal, permet de mieux appréhender la démarche, la programmation pluriannuelle et la réalité du travail de l'administration : les priorités qui lui sont fixées, la temporalité d'un projet, les ressources nécessaires, ...

Pour le politique, « minorité » comme « majorité », il est source de débat et de dialogue et permet notamment d'assurer une répartition des ressources efficace par rapport aux objectifs qui sont fixés et de veiller à l'avancement de certains dossiers, en ce compris en opérant si nécessaire des ajustements.

Pour l'administration, outre le dialogue avec les administrés et le politique, il s'agit d'un outil d'actions cohérentes et concertées et de transformation progressive : le volet interne du PST permet d'identifier les mutations qui permettront d'ajuster au mieux l'administration aux défis futurs.

Il est également important de rester attentif au cadre budgétaire du PST. La démarche du PST doit se réaliser dans un contexte de stabilité en cette matière. Cela implique de :

- Veiller à maintenir des finances communales équilibrées et saines dans un contexte fiscal stable ;
- De porter une attention aux appels à projets dans le cadre de cofinancements éventuels ;
- D'allouer au CPAS une dotation sur une base au moins constante durant la mandature, mais susceptible d'être adaptée à l'évolution des défis sociétaux, en fonction des moyens disponibles et des actions définies dans le présent plan.

La notion de « projets », comme socle du PST, semble une évidence à Anthisnes. Depuis de nombreuses années, l'administration, le collège communal mais aussi le conseil de l'action sociale travaillent sur des projets concrets. Cela se traduit par exemple par :

- la création d'une crèche « L'enfant'In » ;
- des synergies très étroites entre l'administration communale et le CPAS ;
- la rénovation de la ferme d'Omalius et la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine ;
- un programme communal de développement rural.

Le PST permettra à l'avenir de mieux cerner encore de tels projets, en regroupant ceux-ci dans un document unique, au sein d'une feuille de route évolutive.

A ce propos, il serait tentant d'accumuler les projets, dans un grand nombre de domaines. Or de nombreuses communes pilotes sous la précédente mandature témoignent que cela pose difficulté :

l'administration est souvent en peine face à cette multitude d'activités. Le pilotage consomme plus de ressources qu'il n'apporte de solutions.

A Anthisnes, nous désirons centrer les ressources sur les projets les plus structurants, en les priorisant, plutôt que de disperser celles-ci.

Le PST repose sur un socle très large de « projets potentiels » qui sont annexés au présent document. Ces projets sont évolutifs et peuvent être adaptés à l'issue du dialogue entre les groupes politiques, l'administration et la population.

De ce socle constitué d'une annexe à part entière du PST, seront extraits un nombre plus restreint de projets, considérés comme prioritaires. Ceux-ci constitueront le cœur du plan, sur lequel l'administration concentrera ses ressources.

Il en résulte qu'en fonction de l'avancement des projets repris dans le présent PST, certains resteront présents durant toute la mandature, certains sortiront du document car ils seront finalisés tandis que d'autres apparaîtront, issus de l'annexe « commune » et « CPAS ». Il s'agit de conserver une grande souplesse dans le travail de l'administration, qui pourra ainsi à la fois se centrer sur un nombre restreint et pragmatique de réalisations et à la fois valoriser des projets en attente, par exemple, de subventions.

Cette approche fondée sur des glissements entre projets (finalisés/débutés) sera traçable, une information au conseil communal et au conseil de l'action sociale étant assurée lors des adaptations au document initial (modification des objectifs stratégiques et opérationnels, suppression d'actions ou de projets, notamment à l'occasion de l'évaluation requise).

Il nous semble important de souligner l'importance d'un document conjoint entre commune et CPAS : les synergies existent de longue date entre nos institutions, et le regroupement sur un site unique, opéré en 2018, n'a fait que renforcer cette tendance. La finalité n'est bien entendu pas de fusionner les institutions, mais bien d'avoir un pilotage commun, porteur d'efficacité.

Le P.S.T. à Anthisnes c'est :

- 5 objectifs stratégiques qui traduisent ce que la commune veut être ;
- 10 objectifs opérationnels qui traduisent ce que la commune veut faire ;
- 39 projets « prioritaires » qui contribuent directement à concrétiser les objectifs opérationnels ;
- 153 projets « potentiels » qui constituent une annexe du PST et qui deviendront prioritaires en fonction des choix qui seront opérés par le politique durant la mandature ;
- 12 plans transversaux existants, identifiés infra au point C ;
- des missions légales qui constituent la base du service à la population.

B) Le PST – version initiale septembre 2019

Avant d'entamer le détail du PST, nous soulignons que la **transition écologique** est une dimension qui traverse l'ensemble du document : cela fait des années que la commune d'Anthisnes s'investit dans cette approche et nous entendons continuer à le faire. Aussi, lors de la concrétisation de chaque action du programme, la majorité sera attentive à la « durabilité » de l'action proposée.

Pour nous, cette durabilité repose sur le maintien d'un environnement viable, sur le développement économique endogène et sur une organisation sociale équitable.

OS1 : « Une commune qui innove et se développe pour et au service de la population, dans le respect de sa tradition et de la ruralité »

OO 1 : Assurer le soutien aux initiatives de développement des activités économiques et administratives sur l'entité

1. Confirmer la fonction de centre administratif et commercial du village d'Anthisnes (OS1 OO1 1)
2. Renforcer et pérenniser le rôle de l'Avouerie-Maison des Associations comme opérateur privilégié des activités culturelles et touristiques de la commune (OS1 OO1 2)
3. Continuer à favoriser l'activité socio-économique, notamment autour de la moyenne surface et de la nouvelle Maison communale (OS1 OO1 3)
4. Renforcer le tourisme culturel en valorisant les ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques de notre commune, notamment par la promotion des entreprises

actives dans ces secteurs et en garantissant le balisage et la sécurisation de chemins de promenade et de randonnée (OS1 OO1 4)

5. Faciliter l'accès pour tous aux technologies de l'information par le développement d'espaces publics numériques et de formations afin de lutter contre la fracture numérique (OS1 OO1 5)
6. Garantir à la Bibliothèque communale les moyens qui en feront un lieu de recherche et de culture ouvert à tous (OS1 OO1 6)

OO 2 : Assurer une gestion durable du milieu naturel et du cadre de vie

1. Maintenir et renforcer le rôle de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) notamment sur les questions de mobilité et d'outils de planification ou d'orientation (OS1 OO2 1)
2. Favoriser et soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraîchage, individuel ou collectif, (réintroduction de variétés anciennes de légumes et d'arbres fruitiers, mise à disposition d'un ou plusieurs sarts communaux, ...) (OS1 OO2 2)
3. Appliquer la gestion différenciée des espaces verts afin de supprimer l'utilisation de pesticides, tout en rationalisant la charge de travail du service mais en gardant une convivialité et une qualité au moins égale (OS1 OO2 3)
4. Accroître la diversité des plantations forestières pour réduire l'impact des maladies et valoriser la biodiversité en programmant différents étages de végétation tout en pérennisant les initiatives existantes (plan de fleurissement, plan Maya notamment) (OS1 OO2 4)
5. Veiller à l'accessibilité et au soutien de l'activité agricole (voirie spécifique, signalétique, ...) (OS1 OO2 5)

OS2 : « Une commune qui veille à l'équilibre entre rénovation et gestion rationnelle d'infrastructures existantes et développement de nouvelles initiatives »

OO1 : Avoir une approche permettant de prioriser les investissements d'infrastructures

1. Cibler les gros investissements subsidiés par la Wallonie sur le centre d'Anthisnes et les axes principaux de circulation (voies d'entrées, voies formant le centre du village, voies de transit formant les chemins de grande communication, circuit du bus, etc.) (OS2 OO1 1)
2. Conserver comme préoccupation majeure l'entretien et l'amélioration des bâtiments et propriétés communales, des infrastructures scolaires et d'accueil de l'enfance (OS2 OO1 2)
3. Mettre en œuvre une politique d'économie et d'utilisation rationnelle d'énergies (OS2 OO1 3)

OO2 : Apporter une attention accrue aux attentes de la population en matière de travaux

1. Réserver un budget participatif pour l'amélioration des espaces publics de proximité (OS2 OO2 1)
2. Concevoir des aménagements « urbains » durables, améliorant la sécurité, l'accessibilité et la convivialité des espaces publics : trottoirs, aménagements de sécurité, voies lentes, etc. (OS2 OO2 2)

OS3 : « Une commune qui assure un enseignement de qualité, moderne et novateur, au bénéfice de l'ensemble des enfants de l'entité »

OO 1 : Assurer l'appui nécessaire au développement et à l'amélioration de l'enseignement communal

1. Promouvoir la mise sur pied de pédagogies individualisées ou différenciées afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des élèves et les différents rythmes d'apprentissage des enfants (OS3 OO1 1)
2. Développer les pratiques collaboratives dans un travail commun, pour améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves (OS3 OO1 2)
3. Maintenir et adapter l'aide à la gestion des établissements scolaires communaux (OS3 OO1 3)
4. Préparer les élèves de 6^{ème} à un choix positif (en opposition à un choix par relégation) d'une filière et d'un métier à l'issue du tronc commun en secondaire (découverte des STIM - science, technologie, ingénierie et mathématiques, ...) (OS3 OO1 4)

OO2 : Développer des projets transversaux au bénéfice de l'ensemble des écoles de l'entité

1. Faire du numérique et des nouvelles technologies un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique (OS3 OO2 1)

2. Développer les outils numériques au sein des espaces publics (pc, tablettes, logiciels, etc...) sur base de projets pédagogiques cohérents (OS3 OO2 2)
3. Veiller à l'accessibilité à une piscine dans le cadre de l'apprentissage de la natation (participation au projet de modernisation et de gestion d'une piscine pluri communale) (OS3 OO2 3)

OS 4 : « Un centre public d'action sociale et une commune qui travaillent en synergie pour assurer à la population des prestations sociales adaptées à leurs besoins »

OO1 : Avoir une attention aux différents âges de la vie

1. Soutenir les initiatives qui permettent à nos sportifs de s'épanouir au sein de leur commune, en aidant les clubs et structures spécifiques à définir des objectifs réalistes et à les atteindre (OS4 OO1 1)
2. Pérenniser et développer l'accueil des 0-3 ans au travers de la nouvelle crèche communale (commune + CPAS) (OS4 OO1 2)
3. Maintenir et développer les activités de A L'Eveil et garantir un accueil extrascolaire de 3 à 12 ans à prix démocratique (voir également l'OS3 « L'Enseignement ») (commune) (OS4 OO1 3)
4. Accompagner les jeunes, dans une démarche participative et éducative responsable, à développer leurs projets et leurs activités (maison des jeunes, bâtiment du Patro, etc.) (OS4 OO1 4)
5. Favoriser le maintien des aînés au sein de leur lieu de vie (**CPAS**) (OS4 OO1 5)

OO2 : Porter une attention aux besoins spécifiques de toute la population

1. Augmenter et diversifier le parc de logements publics (**CPAS**) (OS4 OO2 1)
2. Renforcer la lutte contre la pauvreté infantile (**CPAS**) (OS4 OO2 2)
3. Développer la communication du centre pour mieux toucher le public défavorisé, en lien avec les initiatives communales (CPAS + commune) (OS4 OO2 3)
4. Renforcer les politiques d'insertion socio-professionnelle en portant une attention à la mobilité (**CPAS**) (OS4 OO2 4)

OS5 : Une commune et un centre public d'action sociale qui confirment le service public comme valeur fondamentale dans un cadre budgétaire sain – cet OS 5 constitue le volet interne du PST.

OO1 : Assurer une organisation administrative performante

1. Accroître l'efficacité organisationnelle et l'efficience du service public communal et du CPAS (OS5 OO1 1)
2. Favoriser et valoriser la formation continue du personnel (métiers de base, communication, développements numériques, actions spécifiques, ...) (OS5 OO1 2)
3. Maintenir une présence publique dans les principaux villages de l'entité (écoles, crèche, maison de l'enfance, la Bibliothèque, le bureau de Police, la maison de village, installations sportives ou autres fonctions d'utilité publique) (OS5 OO1 3)
4. Faciliter et développer l'accès aux informations via les TIC et les réseaux sociaux (site internet, facebook, tweeter, Instagram, ...), notamment dans la perspective d'un plus grand service à la population (interactivité, catalogue de la bibliothèque et moteur de recherche, Forum, etc.) (OS5 OO1 4)
5. Affirmer les spécificités du CPAS : vision, position, missions et valeurs (**CPAS**) (OS5 OO1 5)

OO2 : Poursuivre un approche budgétaire « durable » orientée vers le citoyen

1. Toujours présenter un budget annuel réaliste en équilibre (en prenant en compte les circonstances financières actuelles et connues ou prévisibles, dans une perspective pluriannuelle, dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée et pérenne) (OS5 OO2 1)
2. Conserver une trésorerie saine et suffisante permettant de régler les factures des entreprises dans les délais courts ce qui crédibilise la commune et lui permet de bénéficier de prix très concurrentiels (moyennant d'éventuelles avances pour les projets subsidiés) (OS5 OO2 2)

C) DES PLANS THEMATIQUES

A côté des objectifs stratégiques et opérationnels qui constituent la base du PST, il existe une série d'autres plans, issus de politiques menées par d'autres niveaux de pouvoir. Ceux-ci disposent la plupart du temps d'un pilotage propre.

Il n'en demeure pas moins que le PST identifie ceux-ci, vu leur dimension prioritaire dans le développement communal. L'objectif n'est pas de remplacer les plans existants, mais bien de les mentionner, pour permettre notamment un regard transversal sur l'ensemble des politiques menées à Anthisnes.

Ainsi, font partie du PST de la commune et du CPAS d'Anthisnes :

- Le plan d'investissement communal 2019-2021 et 2022-2024 (PIC) ;
- Le plan de cohésion sociale 2020-2025 (PCS) ;
- Le plan de Pilotage au sein de l'enseignement communal (PdP) ;
- Le plan Intercommunal de Mobilité (PIM) ;
- Le plan d'aménagements des forêts communales soumises au régime forestier
- Le plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI, les PPUI et PIUI) ;
- Le plan d'Ancrage local en matière de Logement ;
- Le plan Climat du Condroz / Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) (convention des maires) ;
- Le plan d'Action pour une Wallonie plus propre ;
- Le pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire ;
- La note de politique générale en matière d'information communale ;
- Le Plan de Développement de la Lecture (PDL) 2013-2017 (à renouveler).

Dans le cadre de l'évaluation du PST, une information générale pourra être communiquée à propos de l'avancement de ces initiatives.

D) LES MISSIONS LEGALES DE LA COMMUNE ET DU CPAS

Le programme stratégique transversal et les différents plans auxquels s'associent la commune et le CPAS ne constituent qu'une partie des missions prestées quotidiennement au bénéfice de la population.

En effet, la part essentielle de nos réalisations est liée quotidiennement à une série de missions légales. Ces missions sont essentielles pour la population (état-civil, population, urbanisme, environnement, action sociale, ...). Dans ce cadre, le plan stratégique transversal, les plans thématiques et les missions légales sont trois pôles prioritaires, qui nécessitent une même attention.

Il ne s'agit donc pas de développer de nouvelles initiatives au détriment des missions de base, mais bien d'assurer la complémentarité et la cohérence entre elles, au bénéfice de la population.

Ces missions légales et celles d'ores et déjà organisées au profit de la population, qui retiennent toute notre attention, portent notamment sur :

Commune d'Anthisnes :

Environnement - Elections - Information - Internet - Commerce équitable - Aménagement du territoire - Urbanisme - Cadastre- Enseignement - Salles communales - Personnel - Permis de conduire - Passeports - Extraits du casier judiciaire - Etat-Civil (dossiers mariages, reconnaissances au ventre, copies d'actes de naissance, de mariage, de décès, déclarations d'euthanasie) - Cimetières - Etrangers - Coordination calamités - Assurances - Subventions aux associations - Prêt de matériel - Patrimoine - Population (cartes d'identité, déclarations de changement d'adresse, dons d'organes,) - Plans et mesures de sécurité (attestation de sécurité, mesures relatives à la circulation routière, planification d'urgence, ...) - Recette - Emprunts - Comptabilité - Taxes et redevances (dont déchets ménagers, encombrants, secondes résidences, écrits publicitaires, séjour, force motrice, ...) - Marchés publics - Primes - Agence Locale pour l'Emploi - Eco-passeur - Services des Travaux - Service Technique (Marchés publics - Permis de voirie - Permis d'environnement - Egouttage/Epuration - Etudes) - Crèche communale l'Enfant'in - Service d'accueil (ATL) A l'Eveil - Bibliothèque communale (lecture et espace public numérique) - Libre passage et sécurité des voiries et voies publiques (surveillance, entretien, réparation et déneigement) - Bonne gouvernance locale (registres institutionnels) - Maison des Associations -

Sécurité (Police-Pompiers) :

Police locale (Zone de Police du Condroz) - Service incendie (zone de secours HEMECO) - Protection Civile - Armée (manœuvres et droit de réquisition) -

Centre public d'action sociale d'Anthisnes :

Service social - Service Médiation de dettes – Pensions - Allocations personnes handicapées - Allocation de chauffage - Service Biotélévigilance - Accueil des candidats réfugiés politiques - Distribution de repas à domicile - Service des Aides Familiales - Insertion sociale et professionnelle – Assistante de vie – Aide aux personnes âgées.

E) ANNEXE : LES PROJETS POTENTIELS

Commune : Programme du groupe majoritaire + CPAS - séminaire 3 juillet 2019 – cf. tableau Excel.

Le Directeur général,


FAGNANT C.-

Adopté par le Collège communal
en séance du 23 août 2019.



Le Bourgmestre f.f.



EVANS M.-

Communiqué au Conseil communal
et débattu publiquement
en séance du 02 septembre 2019.

La Directrice générale f.f.,



SWENNEN Ch.-



Le Bourgmestre,



TARABELLA M.-